



## Regroupement familial conjointe enceinte

Par **irou**, le **14/08/2015** à **17:19**

Bonjour,rnrnJ'ai déposé un dossier de regroupement familial à L'OFII de Créteil pour ma femme et ma fille de 3ans le 21/03/2015. Mais mon dossier a été validé le 25/05/2015.rnMa femme est en enceinte et elle doit accoucher normalement en début octobre.rnJe crains de ne pas avoir une réponse avant que sa grossesse ne soit à terme.rnCependant, comme les deux dernières années, elles ont tous les deux un visa shengen de 3 mois par le biais d'une autre ambassade.rnJe demandais si le faite qu'elle vienne accoucher en France et retourner ne compliquerait pas la situation.rnrnMerci d'avance pour vos éclaircissementsrnrnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **18/08/2015** à **01:34**

Bonjourrnrnje ne vois pas le problème. Avec un visa Schengen il est possible de voyager dans tous l'espace Schengen mais le visa n'autorise pas à résider.rnrnRestant à votre disposition